

## **DSTORAGE**

### **CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX PRESTATIONS D'ARCHIVAGE**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Les présentes conditions particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels DStorage fournira au Client des Services d'archivage de ses données.

Les Services décrits aux présentes sont soumises aux Conditions Générales de Vente et les termes commençant par une majuscule ont le sens tel que défini dans les Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Particulières sont complémentaires des Conditions Générales de Vente de DStorage et constituent ensemble le Contrat entre le Client et DStorage. En cas de conflit entre les Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières, les Conditions Générales de Vente prévaudront.

#### **ARTICLE 2 DESCRIPTION DES SERVICES D'ARCHIVAGE**

DStorage met à la disposition du client un espace de stockage sécurisé en ligne sur lequel seront conservées et archivées les données du Client, sur des serveurs professionnels et protégés.

Le Client doit s'assurer que l'espace de stockage mis à sa disposition correspond à ses besoins. DStorage ne sera pas tenu responsable de l'inadéquation de cet espace avec les besoins du Client.

Le cas échéant, le Client pourra demander à DStorage de lui fournir des indications sur l'espace de stockage nécessaire compte tenu de l'existant et des prévisions d'archivage du Client. Ces indications n'auront qu'une valeur informative ne pouvant entraîner une quelconque responsabilité de la part de DStorage.

#### **ARTICLE 3 : MODALITES D'IDENTIFICATION DU CLIENT**

Le Client recevra par courrier électronique à l'adresse communiquée lors de la souscription aux Services son identifiant et mot de passe lui permettant d'accéder aux Services.

Pour accéder aux Services, le Client doit composer son identifiant puis son mot de passe. En l'absence de cette identification, l'accès à ses données lui sera refusé. En conséquence, toute connexion aux Services validée par DStorage ou toute opération effectuée avec son identifiant et mot de passe sera considérée comme émanant du Client ou de toute personne autorisée par le Client à accéder aux Services sans que DStorage ait à vérifier l'auteur de l'accès et ses habilitations.

## **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE DSTORAGE**

### **Article 4.1 Sécurité et confidentialité**

DStorage a mis en oeuvre les mesures techniques utiles pour assurer la confidentialité et la sécurité des données qui sont conservées et archivées.

A ce titre, DStorage retient un ou plusieurs protocoles de sécurité intégré(s) dans les systèmes de navigation utilisés par le Client. Ces protocoles sont mentionnés dans les informations techniques à la disposition du Client.

Les données seront conservées dans des centres de traitement des données protégées physiquement contre les risques majeurs (incendies, dégâts des eaux, vols,) et contre tout accès non autorisé.

### **Article 4.2 Protection des données**

DStorage assurera la protection des données contre toute altération, modification ou destruction des données qui n'est pas due au client.

Nonobstant la mise en œuvre de technologies complexes et des mesures de sécurité adaptées en l'état des connaissances pour garantir la protection des données, le Client reconnaît que les données ne sont pas à l'abri d'une panne majeure ou d'un autre événement ayant pour conséquence la perte ou l'altération des données archivées.

### **Article 4.3 Accès du Client**

DStorage assurera au Client un accès à ses données, sauf cas de force majeure, suspension ou interruption, 7j/7 et 24h/24.

Le client aura un droit d'accès à ses données lui permettant notamment de déposer, modifier, récupérer ou détruire ses données.

### **Article 4.4 Restitution des données**

DStorage restituera les données dans l'état technique ou un état équivalent dans lequel elles se trouvaient au moment où elles lui sont parvenues.

## **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

### **Article 5.1 Protection des identifiants et mots de passe**

En application des Conditions Générales de Vente, le Client est seul responsable de ses identifiants et mots de passe nécessaires à l'utilisation des Services.

DStorage se dégage de toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des identifiants et mots de passe mis à la disposition du Client.

En cas de perte ou d'oubli de son identifiant et/ou mot de passe, le Client peut demander un nouveau identifiant et/ou mot de passe en utilisant la fonction « oubli de mot de passe » accessible sur le site Internet <http://www.dstorage.fr>.

## **Article 5.2 Accès à Internet et équipements informatiques**

Afin d'utiliser les Services, souscrits, le Client déclare disposer d'un accès à Internet, des équipements de télécommunications requis et logiciels et des connaissances techniques suffisantes lui permettant de paramétrer les Services souscrits.

Le choix d'un fournisseur d'accès à Internet est à la charge du Client et relève de sa responsabilité. Le Client demeure également responsable de ses équipements informatiques.

## **Article 5.3 Protection des données**

Les données contenues dans un espace dédié mis à la disposition du Client par DStorage sont confidentielles et restent à l'usage exclusif du Client qui doit s'assurer de la confidentialité des données.

## **Article 5.4 Contenus des fichiers archivés**

Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services souscrits pour archiver des données illégales, outrageantes, diffamantes, offensantes, contraires aux bonnes mœurs, obscènes ou menaçantes, susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ou à la vie privée ou pour les besoins d'une activité illégale ou contraire aux bonnes mœurs.

Le Client est seul responsable des contenus figurant dans ses données archivées. A ce titre, le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir et éviter que DStorage puisse voir sa responsabilité engagée du fait de la nature des contenus figurant dans ses données archivées.

## **ARTICLE 6 : ARCHIVAGE DE DOCUMENTS A VALEUR PROBANTE**

DStorage met en place un Service d'archivage sécurisé de documents électroniques à valeur probante.

Cet archivage est réalisé à partir de documents scannés et signés numériquement ou de documents électroniques comportant une signature numérique.

DStorage met à disposition du Client un ensemble d'outils et de prestations standard pour la mise en œuvre du Service d'archivage sécurisé ainsi que des outils et prestations optionnelles que le Client pourra retenir en fonction de ses besoins. Ces prestations standards et optionnelles sont décrites dans l'offre commerciale de DStorage.

Conformément aux normes en vigueur et notamment la norme NF Z 42-013, les moyens techniques mis en œuvre par DStorage assurent l'intégrité, la pérennité, la confidentialité et la traçabilité des données qui lui sont confiées.

DStorage s'engage à conserver les données pendant leur durée de conservation légale, sauf résiliation du Service par DStorage ou le Client dans les termes des Conditions Générales, auquel cas DStorage s'engage à restituer au Client les données dans l'état technique dans lequel elles se trouvaient lors de leur réception par DStorage ou à transférer ces mêmes données dans les mêmes conditions à tout tiers que le Client aura indiqué, les frais de restitution ou de transfert étant à la charge du Client.

Une fois les données restituées ou transférées, DStorage s'engage à détruire tous les copies existantes de ces données et à n'en conserver aucune trace.

## **ARTICLE 7 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les Services sont soumis aux tarifs prévus figurant sur le site Internet <http://www.dstorage.fr> en vigueur.

Néanmoins, les Services ayant fait l'objet d'un devis et de prestations particulières « sur mesures » sont soumis aux tarifs définis dans le bon de commande correspondant.

Les frais d'inscription ainsi que le premier terme de l'échéance doivent avoir été réglés par le Client avant la mise en place de son compte.

La réactivation du compte du Client après suspension ou interruption de Services par DStorage du fait d'un non paiement d'une échéance entraînera de la part du Client le paiement d'une indemnité supplémentaire fixée par DStorage au titre des frais de dossier, nonobstant le paiement d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal et de tous frais engagés par DStorage au titre de la restauration des Services.

Les autres modalités de facturation et de paiement applicables sont celles prévues dans les Conditions Générales de Vente.

## **ARTICLE 8 : EVOLUTION DES PRESTATIONS D'ARCHIVAGE**

En application des Conditions Générales de Vente, DStorage peut modifier à tout moment moyennant information préalable du Client les fonctionnalités des Services sans préavis et en l'absence de tout paiement d'indemnités que le Client pourrait réclamer à DStorage.

## **ARTICLE 9 : EXPIRATION DES PRESTATIONS D'ARCHIVAGE**

Le Client peut décider de mettre fin unilatéralement à la fourniture des Services en respectant les dispositions des Conditions Générales de Vente.

Les montants déjà versés par le Client seront définitivement acquis à DStorage.